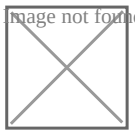

Saisie conservatoire sur compte bancaire malgré titre exécutoire

Par **Castro59**, le **09/05/2019** à **21:29**

Bonjour,

J'ai fais un pret auprès de cofidis.

Suite à une saisie en 2015, j'ai trouvé un accord pour un échancier de 100 euros/mois.

En février 2019, le huissier me confirme que j'ai fini avec ce crédit et que c'est le temps de payer le deuxième.

Je n'ai pas pris un autre credit donc j'exige le titre executoire. Le huisier confirme qu'il ne l'a pas donc le demande auprès de cofidis.

Je n'ai jamais réfusé quoi que ce soit, j'ai demandé juste le titre.

Le 2 mai je découvre une saisie attribution sur mon comte et le livret A.

Je contacte le huissier, je vais le voir et me donne copie du titre devenue exécutoire en mars 2015 qui n'a pas été signifié à personne pourtant on était en contacte pour le premier crédit. En même temps me donne signer une main levée ou s'est mentionné que nous avons trouvé un accord et que je paie 200 euros/mois.

Aujourd'hui j'ai reçu la denonciation de la saisie conservatoire et pas attribution comme j'ai eu connaissance et sur le site de l'huissier fait mention d'une signification d'acquiescement pourtant je n'ai rien signé pareil.

Pourquoi saisie conservatoire si il avait un titre executoire depuis 2015 et en contact?

J'ai demandé en plus le titre afin de savoir comment gerer mon budget car avec deux enfants autistes et un centre à payer par trimestre il faut de l'argent, on rigole pas. Et là, le huissier m'a tout bloqué. Je n'ai jamais refusé de payer mais la situation personnelle est délicate.

Peut-on faire à ce stade là une saisie conservatoire?

Je dois m'attendre maintenant à une saisie attribution?

Donc des frais sur des frais pour m'enfoncer encore pire,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés